



Bulletin municipal

Édition juin 2025

Sommaire

Mairie/Nouvelles du conseil	2 et 3
Informations municipales	3 à 6
Inspecteur en bâtiment	6
Sécurité civile	7
Calendrier des collectes	8



Bureau municipal (Hôtel de Ville)
 168, route 112
 Westbury, Québec, J0B 1R0
Tél. : 819 560-8450
Télécopieur : 819 560-8451

Horaire de l'Hôtel de Ville :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30 à 12h	8h30 à 12h	Fermé au public	8h30 à 12h	Fermé
13h à 16h	13h à 16h		13h à 16h	

Gray Forster / Maire

Mélanie Cyr /
 Conseillère # 1

Sylvain Hébert /
 Conseillère # 2

Claudia Gilbert /
 Conseillère # 3

Rock Lamontagne /
 Conseiller # 4

Mario Dolbec /
 Conseiller # 5

Pierre Reid /
 Conseiller # 6

Directeur général et greffier-trésorier
 Jean-Charles Bellemare
 direction@westbury.ca

Adjointe administrative
 Hélène Rancourt
 adjointe@westbury.ca

Inspecteur municipal
 Firme Urbatek
 municipalite@urbatek.ca

RESSOURCES DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

Moisson HSF	Paniers de nourriture	819-451-2781
Moisson Cookshire	Paniers de nourriture	819-875-1431 (jeudi)
Centre d'action bénévole	Popote congelée (5\$ par repas)	819-560-8540
Cuisines Collectives HSF	Ateliers de cuisine et autonomie alimentaire	819-832-1176
Info Covid-19	Informations en lien avec la Covid-19	1-877-644-4545
Urgence psychosociale	Détresse, crise, violence, idées suicidaires et plus	819-821-4000 poste 0
Info-Santé et Info-Social (24/7)	Information médicale/ Soutien psychologique et social	811
Carrefour jeunesse-emploi	16 à 35 ans : peu importe le besoin	819-832-1513
Centre d'action bénévole	Personnes aînées et proches aidants	819-560-8540
La Passerelle	Femmes, femmes trans, personnes non-binaires et en questionnement	1-877-447-3423
Intro-Travail	Employabilité et orientation professionnelle	819-832-1750
Virage santé mentale	Problématique en santé mentale	819-877-2674
La Méridienne	Violence conjugale	1-888-699-3050
Sûreté du Québec (Cookshire)	Police	819-875-3331
Tel-Jeunes	Jeunes (24/7)	1-800-263-2266
La Relève	Famille et parents (soutien et écoute)	819-875-5050

RESSOURCES DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS(SUITE)

Virage santé mentale	Problématique en santé mentale	819-877-2674(lundi au jeudi)
Drogue : aide et références	Consommation de drogues et alcool	1-800-265-2626
Jeu : aide et référence	Jeu excessif	1-800-461-0140
Interligne	Diversité sexuelle et de genre	1-888-505-1010
Prévention du suicide	Idées suicidaires	1-866-277-3553
Ligne parents	Parents	1-800-361-5085
Secours amitié Estrie	Écoute téléphonique généraliste	819-564-2323
DPJ	Maltraitance des enfants(signalement)	1-800-463-1029
Ligne aide abus aînés	Personnes aînées victimes de maltraitance	1-888-489-2287
CALACS Aggression Estrie	Victimes d'agressions sexuelles	1-877-563-0793
Services Québec	Informations générales et aide au revenu	819-832-2403
Centre local de développement	Soutien et informations pour entreprises	819-560-8500

Nouvelles du conseil

Séances régulières restantes du conseil municipal 2025 :

Lundi 2 juin 2025	Lundi 7 juillet 2025
Lundi 11 août 2025	Mardi 2 septembre 2025
Jeudi 2 octobre 2025	Lundi 10 novembre 2025
Lundi 1 ^{er} décembre 2025	

Informations municipales

FERMETURE BUREAU MUNICIPAL/ VACANCES ÉTÉ 2025

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé la semaine du 23 au 27 juin 2025 ainsi que du 28 juillet au 8 août 2025 pour les vacances estivales.

PERMIS DE FEU



Vous devez obtenir un **PERMIS AVANT DE FAIRE UN FEU**. Veuillez contacter la régie des incendies intermunicipale au numéro de téléphone suivant : **(819) 832-2442**

****La régie des incendies intermunicipale émet les permis de feu les vendredis.* ***

CLUB DE GOLF EAST ANGUS



Afin d'encourager ses citoyens à adopter de saines habitudes de vie, tout en ayant un impact positif sur l'activité économique de Canton de Westbury le conseil municipal a procédé, de nouveau cette année, à l'achat de deux passes annuelles (droit de jeu), ainsi qu'à deux accès annuels au champ de pratique au Club de golf East Angus.

Les citoyens résident sur le territoire de la municipalité, peuvent profiter de cette passe annuelle en leur donnant droit de réserver, gratuitement, un maximum d'un droit de jeu ou un accès au champ de pratique, par citoyen, par saison.

Pour obtenir ce privilège, vous devez vous présenter à la municipalité avec une preuve de résidence pour chaque citoyen désirant s'acquérir d'un accès, puis nous vous remettrons un coupon d'accès au Club de golf East Angus.

COLLECTE DES GROS REBUTS / 19 SEPTEMBRE 2025

Le ramassage des gros rebuts se fera le vendredi 19 septembre 2025. S'il vous plaît, ne pas déposer vos rebuts à l'avance. Veuillez attendre la veille de la collecte avant de les déposer en bordure de la route. Ne pas oublier que la grande partie de vos déchets peuvent déjà être apportés à l'écocentre.

N'oubliez pas que vous pouvez vous rendre à l'écocentre pour que vos objets récupérables ne soient pas enfouis au site d'enfouissement.

Voici la liste exhaustive de ce qui pourra être ramassé et ce qui ne sera pas ramassé :

DÉCHETS QUI SONT ACCEPTÉS

- Meubles (table, chaise, bureau, lit, etc.)
- Meubles, accessoires de jardins, balançoire démontée
- Cuisinière, laveuse, sécheuse
- Matelas
- Bain, douche (sans vitre), évier, lavabos, toilette
- Tapis et couvre-planchers (roulé et coupé maximum 4 pieds)

DÉCHETS QUI SONT REFUSÉS

- Pneus
- Matériel informatique et électronique
- Matériaux et débris de construction incluant portes et fenêtres
- Matières dangereuses (peintures, solvants, huiles, etc.)
- Asphalte, bardeaux d'asphalte, béton, pierre, briques, sable, gravier, terre
- Ordures ménagères
- Réfrigérateur, congélateur, climatiseur
- Pièce de véhicules automobiles
- Branches, clôture et rouleaux de broche
- Plastiques agricoles

*Gros rebuts :
19 septembre*

RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2024



Chers citoyens,

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, je vous présente les faits saillants 2024, lesquels reflètent les éléments importants et les activités pour la municipalité du canton de Westbury.

Lors du dépôt des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., vérificateur de la Municipalité a émis un rapport attestant que les états financiers consolidés de la Municipalité donnaient, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité du canton de Westbury, dont voici les détails :

RAPPORT FINANCIER 2024 - CANTON DE WESTBURY

	Au 31 décembre 2023	Budget 2024	Au 31 décembre 2024	Budget vs Bilan 2024	Bilan 2023 vs 2024
Revenus	1 423 572 \$	1 645 477 \$	1 798 041 \$	152 564 \$	374 469 \$
Dépenses de fonctionnement	1 727 120 \$	1 802 033 \$	1 902 799 \$	100 766 \$	175 679 \$
Conciliation à des fins fiscales	(53 295 \$)	156 556 \$	226 517 \$	69 961 \$	123 256 \$
	(356 843 \$)	0 \$	121 759 \$	121 759 \$	478 602 \$

Légende:

(...)

Négatif

Cette année, je vous présente les résultats un peu différemment de l'an passé. Nous avons simplifié la présentation à trois lignes : les revenus, les dépenses de fonctionnement et la conciliation des fins fiscales, qui inclut les dépenses d'investissement, l'utilisation du surplus libre ou de surplus affectés.

Si nous regardons les colonnes de gauche à droite, vous avez d'abord, dans la première colonne de gauche, les résultats au 31 décembre 2023. Nous avions eu une très mauvaise année, avec un déficit de 356 843 \$. Ce déficit provenait principalement d'erreurs dans la façon dont les revenus anticipés étaient calculés.

Ensuite, les deux colonnes du centre montrent les montants prévus dans le Budget 2024 et les résultats au 31 décembre 2024. Comme vous le voyez, nous avons redressé la situation et dégagé un surplus de 121 759 \$, principalement par l'utilisation du surplus accumulé et des revenus plus importants que ceux prévus.

La colonne « Budget vs Bilan 2024 » présente les écarts entre les montants réels au 31 décembre 2024 et ce qui avait été prévu au Budget 2024.

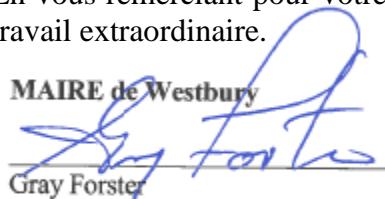
La colonne « Bilan 2023 vs 2024 », quant à elle, vous expose les différences entre ce qui a été réalisé en 2023 versus 2024.

RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2024(suite)

L'année 2024 a été passablement mouvementée, avec des changements importants de personnel. Nous avons eu le privilège de compter sur l'apport du consultant expérimenté en gestion municipale, Jean-Charles Bellemare. Ce dernier ayant accepté d'être notre directeur général et greffier-trésorier par intérim. Comme vous pouvez le constater dans ce rapport, il a su redresser nos finances de près d'un demi-million de dollars, nous faisant passer d'un déficit de 356 843 \$ en 2023 à un surplus de 121 759 \$ en 2024.

Finalement, en incluant les fonds affectés, le fonds de roulement et le surplus libre, la municipalité dispose d'un peu plus de 300 000 \$ disponible pour ses projets d'investissement. Si nous nous comparons aux autres municipalités de la même taille que nous, notre bas de laine est sous la moyenne de près de 25 %, principalement à la suite des pertes constatées en 2023. Il faudra donc continuer à redresser la barre de nos finances municipales au cours des prochaines années.

En vous remerciant pour votre confiance, je tiens à féliciter l'ensemble de l'administration municipale pour son travail extraordinaire.

MAIRE de Westbury

 Gray Forster

Inspecteur en bâtiment et environnement

INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

Horaire Urbatek

Lundi : 8h30 à 16h
 Mardi : 8h30 à 16h
 Mercredi : 8h30 à 16h
 Jeudi : 8h30 à 16h
 Vendredi : 8h30 à 12h
 Samedi : Fermé
 Dimanche : Fermé

(819) 993-3244



Vous avez une demande de permis à faire?

COMMUNIQUER au 819-993-3244 ou par courriel au municipalite@urbatek.ca.

*LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS ET DE CERTIFICAT D'AUTORISATION SE TROUVE SUR LE SITE WEB DE **URBATEK** AU <https://urbatek.ca/demande-de-permis>.*

TRANSPORTER UNE BONBONNE DE PROPANE



Les bonbonnes de propane doivent toujours être :

- attachées de manière à être complètement immobilisées, qu'elles soient vides ou pleines;
- en position verticale;
- dans un espace ventilé vers l'extérieur, par exemple dans le coffre arrière laissé entrouvert d'un véhicule ou à l'intérieur d'une voiture dont une fenêtre est entrouverte.

Si une roulotte (caravane) ou une tente-roulotte (tente-caravane) est attachée au véhicule, il est recommandé de placer la bouteille de propane sur la partie extérieure avant de cette roulotte ou tente-roulotte.

Une bouteille installée sur la partie extérieure arrière d'un véhicule doit obligatoirement être protégée. Le pare-chocs doit donc être protégé au-delà de la bouteille à l'aide de matériaux dont la résistance est au moins équivalente à celle du pare-chocs.

Une bonbonne de propane ne doit jamais :

- être installée sur le toit d'un véhicule ou fixée à une portière;
- être placée devant l'essieu avant d'un véhicule motorisé;
- dépasser du véhicule, d'un côté ou l'autre.

Si vous avez un véhicule ouvert comme une camionnette (pick-up), vous pouvez transporter un maximum de cinq bonbonnes de propane. La masse brute, c'est-à-dire le poids total des contenants et de leur contenu, ne doit cependant pas dépasser 500 kg, et l'étiquette d'indication de danger apposée sur chaque bouteille doit être visible de l'extérieur du véhicule.

RÈGLES GÉNÉRALES À RESPECTER POUR TRANSPORTER UNE MATIÈRE DANGEREUSE

Pour transporter une matière dangereuse, vous devez :

- utiliser un contenant conçu à cette fin. Par exemple, un contenant de lave-vitre ne peut pas servir à transporter de l'essence;
- attacher et immobiliser le contenant afin d'éviter qu'il se déplace, et ce, qu'il soit plein ou non;
- éviter que le contenant entre en contact avec d'autres objets;
- respecter le poids maximal du contenant et de son contenu (30 kg) (le poids de l'ensemble des matières dangereuses transportées et leur contenant ne dépasse pas 150 kg).

Pendant votre déplacement, vous devez conduire sécuritairement et adapter votre conduite aux conditions routières. De plus, vous devez respecter les limites de vitesse, les distances de freinage et l'interdiction de fumer ou de vapoter.



Calendrier des collectes

CALENDRIER DES COLLECTES JUIN À SEPTEMBRE 2025

JUIN 2025						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

RECYCLAGE
COMPOST
DÉCHETS



JUILLET 2025						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AOÛT 2025						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

RECYCLAGE
COMPOST
DÉCHETS



SEPTEMBRE 2025						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				



Dates restantes pour les collectes des plastiques agricoles 2025

27 juin – 25 juillet - 22 août
19 septembre - 17 octobre – 14 novembre - 12 décembre
**Inscription obligatoire

